

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU MOULIN TENUE LE JEUDI 9 OCTOBRE 2025, À 18H30, AU SALON DU PERSONNEL.

Présences

- Michelle Blaquière, enseignante
- Diane Trudeau, enseignante
- Marie-Josée Sénéchal, enseignante
- Julie Camerlain, enseignante
- Chantal Landry, enseignante
- Sylvie Ouellet, soutien / PEH
- Suzie Bergeron, soutien / SDG
- Maude Levasseur-Dutil, professionnelle
- Aurélia Benéteau, directrice
- Emmanuelle Roby, directrice adjointe
- Marie-Ève Turcotte, parent
- Karl Wayland, parent
- Isabelle Karangwa, parent
- Marie-Line Gagné, parent
- Émilie Lambert, parent
- Karine Bourgeois, parent
- Andréanne Robichaud, parent
- Nadir Oliveira Dias, parent (substitut)
- Mélanie Arseneault, parent (substitut)

Absences

- Valérie De Beaumont, parent

1. Ouverture de la réunion

1.1. Mot de bienvenue

Madame Marie-Ève Turcotte nous adresse le mot de bienvenue. Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

Madame Marie-Ève Turcotte fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé d'ajouter :

- Au point 5, le point 5.7 Tarification du service de garde
- Au point Autres sujets, le point 7.3 Durée des rencontres

CÉ-25-26-05 IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour incluant l'ajout des points 5.7 Tarification du service de garde et 7.3 Durée des rencontres.

1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 10 juin 2025 et du 11 septembre 2025 (adoption)

Des corrections sont apportées par Marie-Line Gagné pour le PV du 10 juin :

- Préciser la phrase suivante comme suit « Il a été retenu que la rencontre de l'Assemblée générale se déroulera à la suite des rencontres de parents **du préscolaire et 1^{er} cycle** dans la même soirée. »
- Au PV du 11 septembre : Corriger à la signature : Karl Wayland comme **président** et non vice-présidente.

CÉ-25-26-06 IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal avec les corrections soumises.

2. Parole au public

Il n'y a aucun public.

3. Affaires nouvelles

3.1. Poste de représentant e de la communauté

Aucune nomination ni aucun membre présent de la communauté.

3.2. Déclaration de dénonciation de conflits d'intérêts

Madame Aurélia explique en quoi consiste la dénonciation de conflit d'intérêt.
Tous complètent le document de conflit d'intérêt.

3.3. Autorisation de communication des coordonnées sur le site web

Madame Aurélia précise que les noms de tous les membres du CÉ sont disponibles sur le Moulinet. Toutefois, les noms et coordonnées de la présidence et du membre parent au comité de parent sont accessibles sur le site web de l'école.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 Calendrier des rencontres du CÉ (approbation)

Afin de répondre aux réalités de chacun-e, il est proposé d'alterner les soirs de semaine pour la tenue des rencontres de CÉ.

- Jeudi 9 octobre 18h30
- Mercredi 12 novembre 18h30
- Mardi 20 janvier 18h30
- Mercredi 18 mars 2026 18h30 - TEAMS
- Jeudi 23 avril 18h30
- Lundi 11 mai 18h30
- Jeudi 11 juin 18h30

CÉ-25-26-07 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le calendrier des rencontres du CÉ 2025-2026.

4.2 Budget de fonctionnement du CÉ (adoption)

Le CÉ a un petit budget de fonctionnement $\pm 300\$$. Ce budget sert habituellement à favoriser la participation des membres (gardiennage, transport, collations, repas festif, etc.) Il est proposé que madame Isabelle Karangwa assure la trésorerie pour l'année 2025-2026.

CÉ-25-26-08 : IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, qu'Isabelle Karangwa occupe le poste de trésorière pour l'année 2025-2026.

4.3 Dérogation politique alimentaire Halloween et autres évènements prévus (approbation)

Dans le cadre de la fête de l'Halloween et autres évènements, des activités festives comprenant des sucreries seront organisées. Les enfants avec des allergies alimentaires pourront bénéficier d'autres types de surprises.

CÉ-25-26-09 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dérogation à la politique alimentaire afin que l'équipe école puisse organiser des activités avec quelques bonbons pour la fête de l'Halloween et les autres évènements de l'année.

4.4 Normes et modalités (approbation)

Madame Aurélia explique ce que sont les normes et modalités. Elle en fait un bref survol par niveau. Au préscolaire, il n'y a pas de normes et modalités.

CÉ-25-26-10 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les normes et modalités 2025-2026 telles que présentées.

4.5 Activités et sorties éducatives (approbation)

Madame Aurélia présente les activités et sorties éducatives prévues dans l'année. Les activités proposées sont soigneusement sélectionnées afin qu'elles aient un côté pédagogique pour les élèves (ex. : lecture et écriture, éveil aux arts et à la culture, etc.). Il y a toujours une activité plus « ludique » d'offerte dans l'année, bien souvent à la fin. L'équipe-école explique que les coûts augmentent d'année en année, entre autres dû à l'augmentation importante du coût du transport.

CÉ-25-26-11 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les activités et sorties éducatives pour l'année 2025-2026.

4.6 Règles de régie interne (approbation)

Madame Aurélia présente sommairement le document des « Règles de régie interne ». Elle explique que c'est dans ce document que les membres retrouveront, entre autres, toutes les indications concernant le fonctionnement du CÉ.

CÉ-25-26-12 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le document « Règles de régie interne » 2025-2026.

4.7 Tarification du service de garde (approbation)

Madame Suzie Bergeron explique et présente les nouveaux tarifs, sortis au 1^{er} juillet de chaque année par le ministère. Une légère augmentation est à noter.

Un montant maximal de 16.55\$ peut être chargé aux parents par jour.

Le service de garde sporadique est possible, à la demande des parents.

Elle apporte également quelques précisions concernant le service de garde sur l'heure du dîner et le service de dîneurs. Dans les deux cas, l'offre de service est la même. C'est le ratio qui change.

- Service de garde dîneurs : 1 adulte pour 20 enfants

- Service de dîneurs : 1 adulte pour 34 enfants

À du Moulin, le choix a été fait que pour le préscolaire et premier cycle, tous ces enfants se retrouvent toujours dans un ratio 1 pour 20 sur l'heure du dîner.

Au courant des prochaines années, considérant la pénurie de main d'œuvre que vivent les écoles, on doit s'attendre à ce que le service de garde dîneurs tende à disparaître.

CE-25-26-13 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la nouvelle tarification du service de garde telle que présentée.

4.8 Utilisation du reliquat (approbation)

Madame Aurélia rappelle que ce montant provient des suites d'un recours collectif national qui a eu lieu dans les dernières années concernant des frais chargés en trop aux parents. Ce montant a ainsi été réparti à travers les écoles de notre CSS. Pour notre école le montant était de 6500\$. Nous avons fait le choix que ce montant serve pour soutenir des familles de notre école pour des besoins ponctuels.

Ainsi, la direction demande qu'un petit montant puisse servir à couvrir des sommes en souffrances pour une ancienne famille de l'école qui ne peut accéder à des activités dans sa nouvelle école. Il a été entendu que les deux écoles pourraient assumer les coûts moitié-moitié. Cela représente 350\$ pour Du Moulin. Actuellement, il reste ±6000\$ dans ce poste budgétaire.

CE-25-26-14 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que l'utilisation du reliquat serve à aider cette famille.

5. INFORMATIONS

5.1 Retour sur l'Assemblée générale des parents

Madame Aurélia souligne la forte participation de parents (une participation record) à l'AGA. Les petites stratégies pour attirer des parents (aller à leur rencontre à la sortie des rencontres avec les enseignantes, aller parler aux parents du préscolaire lors de la journée d'accueil du printemps, accueil et explications à l'entrée de la grande salle, etc.) semblent avoir porté fruit. D'ailleurs plusieurs nouveaux parents, dont certains du préscolaire et premier cycle, sont maintenant membres du CÉ.

De plus, il y a eu beaucoup d'intérêt de parents à être substitués, pour mieux comprendre d'abord et pour être membres de l'OPP.

Madame Aurélia nous informe que madame Stéphanie Choquette, qui s'était présentée comme substitut, s'est finalement désistée.

5.2 Formation pour les nouveaux membres du Conseil d'établissement

Madame Aurélia nous rappelle que chaque membre du CÉ a la responsabilité de suivre la formation offerte par le ministère de l'Éducation.

Un sondage sera transmis par la direction générale pour valider notre participation.

5.3 Formations pour les parents (école)

Madame Aurélia lance l'appel à tous afin d'avoir des idées sur nos besoins de formations, ateliers, conférences, etc. Nous pouvons lui soumettre des idées de thèmes par courriel.

5.4 Retour coupures budgétaires

Madame Emmanuelle nous précise qu'on ne parle plus de coupures, mais plutôt de compressions.

Les directions nous indiquent que bien que plusieurs annonces se fassent dans les médias depuis l'arrivée de la nouvelle ministre, pour le moment l'école n'a reçu aucun écrit ministériel, donc rien d'officiel encore. Les directions d'école font le choix d'être conservatrices dans les dépenses tant que le tout n'est pas clarifié par le ministère.

Actuellement, les impacts de ces compressions sur l'école sont les suivants :

- La 5^e journée de l'orthopédagogue qui est à 4 jours n'a pas été remplacée.
- Aucun surcroît autorisé, donc l'adjointe administrative travaille 2 jours par semaine plutôt que 3.

L'école est tout de même chanceuse dans les circonstances car nous avons déjà un beau bassin de professionnels et de personnel, ce qui n'est pas nécessairement le cas de toutes les écoles.

Madame Aurélia explique le service intermédiaire ESCALE mis en place par le Centre de services scolaire des Patriotes il y a 2 ans. Pour le secteur de Ste-Julie, l'école Du Moulin est l'école d'accueil de ce service. Pour en savoir plus [service intermédiaire ESCALE](#),

5.5 Projet éducatif 2023-2027

Madame Aurélia explique sommairement ce qu'est un projet éducatif. Nous en sommes à la 3^e année sur une durée de 4 ans. Le projet éducatif avec l'évaluation des résultats sera présenté à la prochaine rencontre.

5.6 Activités parascolaires

Madame Aurélia rappelle qu'un courriel a été transmis à tous les parents concernant des cours de karaté en parascolaire. Les parents du CÉ avaient alors soulevé leur inquiétude face aux coûts élevés de l'activité. Une longue discussion s'en suit. La question à savoir si nous souhaitons avoir du parascolaire dans notre école est posée.

Considérant qu'il faut rapidement confirmer ou annuler auprès du fournisseur, il est proposé et entendu que :

- Madame Suzie Bergeron contactera le fournisseur pour connaître le nombre d'inscriptions à l'activité ;

- Advenant que le nombre d'inscriptions soit de **20 ou plus, une consultation extraordinaire sera faite d'ici le 20 octobre** (date prévue pour le début de l'activité) afin de se positionner sur :
 - La tenue ou pas de cette activité,
 - Du moment de la journée pour l'offre de l'activité (midi ou fin de journée),
 - L'offre d'activités parascolaires par des fournisseurs externes à l'école.
- Advenant que le nombre d'inscriptions soit **moins de 20, l'activité sera annulée** et une discussion sur l'offre ou pas d'activités parascolaires par des fournisseurs externes à l'école ainsi que sur le moment de la journée pour les offrir sera prévue à un prochain CÉ.

5.7 Retour sur les photos

Madame Emmanuelle explique que considérant qu'il pleuvait la journée des photos, elles ont été prises à l'intérieur dans les classes. Cela a demandé beaucoup d'adaptation aux enseignantes ainsi qu'aux photographes.

Les épreuves des photos arriveront sous peu. Les commandes se feront sur le site web par les parents. Si le délai pour passer les commandes est respecté, les parents devraient recevoir dans les 3-4 semaines suivantes.

À la suite de la réception des épreuves, il est proposé que le sujet revienne à la prochaine rencontre afin de déterminer si nous souhaitons reconduire l'entente avec ce photographe ou changer.

6. PAROLE AUX DIVERS REPRÉSENTANTS

6.1 Comité de parents

La rencontre du Comité de parents se tenait en même temps que notre CÉ. Marie-Line est toutefois en mesure de nous dire que les élections pour les différents postes ont eu lieu.

6.2 O.P.P. (Organisme de participation des parents)

Mélanie Arseneault indique qu'aucune rencontre n'a eu lieu car nous n'avons pas la liste des parents qui étaient intéressés à s'impliquer. Madame Aurélia transmettra les noms des parents à Mélanie afin qu'un premier contact soit établi.

6.3 Personnel enseignant

Nous avons un élève de 6^e année de notre école qui a gagné la course de Cross-Country des 6^e années. Cet événement annuel rassemble toutes les écoles du CSS des Patriotes (±900 élèves de 6^e année y ont participé).

6.4 Personnel de soutien

Rien à ajouter.

6.5 Service de garde

Tous les points ont été adressés plus haut et déjà nommés dans le Moulinet.

6.6 Personnel professionnel

Au niveau des services professionnels tout demeure stable. Ajout de 3 nouvelles classes d'adaptation scolaire dans le secteur de Ste-Julie pour un total de 22 classes d'adaptation scolaire dans le secteur.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Courriel Service de garde (entrée du matin)

Marie-Ève Turcotte informe qu'un courriel a été transmis aux parents du service de garde concernant les règles d'entrée du matin. Il est important que les enfants inscrits passent par le service de garde avant de se rendre dans la cour s'ils arrivent avant 8h05. Après 8h05, ils peuvent se diriger directement dans la cour. C'est une question de sécurité.

Il est également demandé comment signifier l'absence de notre enfant au service de garde. Considérant que le service de garde n'a pas accès aux données de Mozaïk portail Parents, les parents doivent signifier l'absence de leur enfant au service de garde soit par téléphone ou par courriel.

7.2 Échange Ste-Julie/Béthune

Madame Aurélia nous informe qu'elle est en communication avec une école à Béthune en France. L'intention est de favoriser des activités d'échange (rencontres en visioconférence) entre certaines enseignantes de l'école et leurs élèves. Le projet devrait démarrer prochainement. Dans les dernières semaines, une visite du maire de Béthune s'est faite à l'école, accompagné du maire de Sainte-Julie.

7.3 Durée des rencontres du CÉ

Madame Chantal Landry nous rappelle que selon la régie interne, il est indiqué que les rencontres se terminent à 20h30 et que si la rencontre déborde, il faut demander le vote.

Il est entendu que les ajustements suivants seront mis de l'avant :

- Les prochains ordres du jour seront organisés afin de prioriser en début de rencontre les points d'adoption et d'approbation.
- Afin de respecter le temps alloué pour la rencontre, il est proposé que les points soient minutés et que les membres respectent le temps alloué pour chacun d'eux. Chantal se propose pour être la gardienne du temps.
- Lors des rencontres, un rappel sera fait à 15min de la fin afin de déterminer ensemble les points à prioriser ou à reporter parmi ceux non traités.
- Le point « Parole aux représentants – personnel de l'école » sera retiré puisque les informations se trouvent déjà dans le Moulinet ou sont communiqués autrement aux parents.

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Date de la prochaine rencontre : Mercredi 12 novembre 2025 à 18h30 au salon du personnel.

CE-25-26-15 : IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'assemblée à 21h25.